

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 20 Janvier

CABOTINAGE

En France aujourd'hui le talent court les rues, mais le bon sens se cache, et jamais on n'en vit moins. Nous vivons dans un emballement perpétuel où nos qualités mêmes, poussées à l'excès, frisent la folie. Les journaux ont d'ailleurs l'incontestable gloire de mener le mouvement ; et si le public les prenait au mot, et ne faisait la part de leur cabotinage professionnel, nous serions tous bons à enfermer.

En vérité, que pensez-vous de tout ce bruit mené autour de l'affaire Vaillant. Un malheureux, poussé par les élucubrations pas toujours sincères de cabaretiers en quête d'un siège de député, ou de poètes atteints de la sensiblerie pleurnicharde à la mode, commet un crime qui, je veux bien l'admettre, touche de bien plus près la folie que le crime. On ne doit pas oublier toutefois que, moins chargé, il est vrai, que celui de Ravachol, le casier judiciaire de Vaillant est loin d'être vierge. Sa vie est celle d'un détraqué. Criminel ou fou, on le juge. Aussitôt, de toutes les feuilles à un sou s'élève un concert de gémissements, s'échappe des fleuves d'éloquence quotidienne — et Vaillant est un héros. Encore quelques semaines, et une entrée triomphale à Paris, par l'avenue de la Grande Armée et l'Arc de l'Etoile, sera jugée à peine digne de ce grand homme, et ses restes iront reposer à côté de ceux d'Hugo, au Panthéon.

Pendant ce temps, de braves et honnêtes garçons accomplissent, dans la brousse dahoméenne, des actes d'héroïsme, y meurent de dysenterie et de fièvres ; et dans le cimetière de leur village où ils n'ont pas leur place, nulle pierre n'indiquera leur passage dans la vie.

Mais le Dahomey est loin de Paris, et les reporters, en quête de copie, ne peuvent y rédiger leur attendrissante prose.

Vaillant a abandonné la mère de sa fille

parce que « l'intelligence trop bornée de cette femme ne pouvait le comprendre » (*Eclair* du 14 janvier), pour aller vivre avec une maîtresse. Et la bruyante douleur de cette maîtresse qui, elle aussi a quitté son mari, — sans doute trop peu poète pour vibrer à l'unisson de sa grande âme, — remplit nos oreilles depuis une semaine. Et les mères, les fiancées, les veuves de nos soldats ont silencieusement pleuré leurs morts.

La fille de Vaillant est la seule vraiment intéressante et innocente victime de ce drame. Mais quel tapage ! Je suis certain que la duchesse d'Uzès a vu avec peine le bruit énorme et déplacé, mené autour de son action charitable. Cependant, quand le Christ, dont la duchesse est fervente disciple, laissait ignorer à sa main gauche le bien que faisait sa main droite, il ne mettait sans doute pas le directeur du *Gaulois* dans la confidence, et n'expliquait pas dans les journaux, — eussent-ils existé en Judée — les mobiles de ses belles actions. Tout ce que l'on a fait pour la petite Sidonie est bien, et la société, par quelques-uns de ses membres, a rempli son devoir.

Mais puisqu'il existe tant d'âmes si bruyamment charitables chez les anarchistes et chez les princes, il existe aussi des misères moins tapageuses, mais non moins tristes en nombre assez grand, hélas, pour occuper et utiliser tous ces dévouements. Il passe environ trois mille enfants à l'hospice des Enfants assistés, rue Denfert-Rochereau, là où l'on eut envoyé la fille de Vaillant, si le fait d'être fille d'un anarchiste n'eût été un titre à la bienveillance publique, et n'eût soulevé une explosion de charité à son égard. Non pas, certes, que je veuille faire un crime de sa triste situation à cette fillette infortunée, pour laquelle la vie s'ouvre de si tragique façon. Elle est à plaindre plus que tout autre.

Mais ces malheureux enfants qui, chaque jour sont envoyés à l'hospice, parce que leur père agonise sur un lit d'hôpital, sont-ils moins à plaindre ? Et cependant personne

n'en parle. Quel malheur pour eux que ce père soit un honnête ouvrier. S'il avait eu seulement l'idée d'assassiner quelques douzaines de ses concitoyens, de réduire en bouillie quelques députés, de faire sauter quelques monuments ; ses enfants, au lieu d'être abandonnés parce qu'il souffre d'une maladie contractée en travaillant pour les nourrir, seraient disputés par une foule de gens subitement atteints d'une charité aussi bavarde qu'inattendue, et ses filles seraient dotées par des duchesses !

D^r HERBEAU.

Les victimes de Vaillant

Tandis que le *Tout-Paris* s'appitoie sur le sort de la fille de Vaillant, nous avons pensé qu'il serait intéressant de connaître l'état de santé des principales victimes du dynamiteur et leurs charges de famille.

Mme Pépin, qui n'a pas encore recouvré l'usage de son bras gauche, a deux enfants en bas âge.

M. Doux est encore au lit. On vient de lui extraire du bras un gros clou. Il se demande s'il ne restera pas estropié. Son commerce de vins a beaucoup périéclité à cause de sa maladie, et il est très inquiet de l'avenir pour sa femme et sa fille.

M. Lenoir, qui a dû, par suite de ses blessures, abandonner son état de ciseleur, est marié et père d'un petit garçon.

Mme Laporte est toujours au lit, la jambe prise dans un appareil. Elle restera probablement boiteuse. Deux enfants.

On pourrait citer encore beaucoup de situations analogues. On voit que les occasions ne manquent pas pour les personnes charitables qui voudraient reporter sur les enfants des victimes un peu de la pitié que leur inspire la fille de l'assassin.

LES ANARCHISTES

Un complot avorté

On mande de Marseille au *Journal* :

Quelques anarchistes de notre ville ont failli faire parler d'eux, en opérant un coup des plus audacieux et des mieux compris pour leur cause. Il ne s'agissait ni plus ni moins que de détruire tous les dossiers qui se trouvent dans les cartons de la sûreté et du service des renseigne-

ment. De temps en temps, l'ancienne amie de Mascaret poussait un petit cri et se trouvait mal. Alors on s'empressait autour d'elle, on lui tapait sur les mains, on lui versait de l'eau froide sur la tête, ce qui la faisait éternuer. Ernest Garot tenait le premier val-et de chambre par le bouton du milieu de sa livrée, en lui expliquant que cette mort allait faire une cause célèbre, attendu que le procès qui suivrait en cour d'assises ne pouvait manquer d'être fort intéressant. Lui, Ernest Garot, y serait ; ces dames aussi, avec Chamoiseau, l'autre invité, et tous les domestiques de la maison.

N'est rellement tout le monde était dans l'effarement, et les domestiques ne pensaient guère à leur service. La porte des cuisines était restée ouverte, ainsi que toutes les autres portes d'ailleurs. Il en résultait qu'on apercevait des têtes ébouriffées, inquiètes, s'étageant par rang de taille les uns derrière les autres, depuis le chef jusqu'au dernier marmiteux ; les casseroles n'étaient pas surveillées, le souper brûlait, et l'odeur fade, acre des mets se répandait dans le salon, à travers toutes ces portes ouvertes.

Quelques domestiques intelligents, ignorant que Mascaret n'avait pas de proches parents (ils ignoraient son mariage, l'eussent-ils su d'ailleurs c'eût été la même chose), glissaient dans leurs poches quelques menus objets plus ou moins précieux.

Cependant le commissaire de police n'arrivait pas. C'était un dimanche. Le garçon qu'on avait expédié à Creil revint annoncer que ce magistrat était allé dîner aux environs de la ville, mais qu'il ne tarderait pas à rentrer, attendu qu'on l'avait envoyé chercher. Attendre plusieurs heures ainsi !

ments, dossiers concernant les politiciens, les journalistes et les malfaiteurs. Parmi ces notes, fiches et rapports, beaucoup concernent les anarchistes, et ils ne l'ignorent point. Les conjurés étaient au nombre de six, jeunes, vigoureux, sans attaches sérieuses dans notre ville. Dimanche dernier, ils se réunirent chez l'un d'eux, et, après une minutieuse discussion, décidèrent d'opérer de la façon suivante :

« Le matin, vers trois heures, chaussés de souliers de cordes, ils devaient se diriger isolément, et par différentes voies, vers les bureaux de la sûreté, situés dans une maison de la rue des Oliviers, et se seraient donné rendez-vous dans le corridor de la maison. Ensuite, ils devaient gravir les deux étages qui les séparaient des bureaux de la sûreté. Là, ils devaient trouver un ou deux agents, des invalides, généralement endormis sur les bancs. Rapidement ils les garrotteraient, les bâillonnaient et les jetteraient dans un coin. Ceci fait, quatre restaient dans les bureaux de la sûreté, vidaient les cartons et faisaient flamber dans le poêle et les cheminées tous les papiers et registres qui tomberaient sous leurs mains.

Le cabinet de M. Bonnaud, chef de la sûreté, aurait été particulièrement l'objet de l'attention des anarchistes.

Pendant ce temps, la même opération devait être exécutée par les deux autres compagnons montés à l'étage supérieur, où se trouvent les bureaux de l'inspecteur de la sûreté et du chef de brigade des renseignements. Ceci terminé, chaque compagnon allait prendre un repos des plus mérités.

Les anarchistes accordaient une grande importance à cette opération, car dans les récentes perquisitions, les commissaires de police se sont appliqués à se procurer des échantillons de la calligraphie de tous les anarchistes, afin de pouvoir reconnaître les auteurs des lettres de menaces.

La sûreté ayant réuni ces lettres dans un album, ils tenaient tout particulièrement à le détruire.

Malheureusement, le coup a raté ! En effet, comme il avait été convenu, jeudi matin tous étaient au rendez-vous ; mais un émissaire qui avait été envoyé en reconnaissance vint les prévenir qu'un grand nombre d'agents étaient de garde à la sûreté et qu'ils risquaient de tomber dans une souricière. Ils se crurent trahis et renoncèrent à leur projet. »

Mandat d'arrêt contre M. Paul Reclus

Un mandat d'arrêt vient d'être lancé contre M. Paul Reclus.

Des précautions particulièrement grandes ont

Cette pensée vint à tous les invités, non que la présence du cadavre dans cette maison les gênât le moins du monde ; mais les estomacs commençaient à parler.

Un domestique eût alors cette réflexion assez pratique, que si « les maîtres » mangeaient, ils pourraient eux aussi, en faire après tout autant, sans compter que Mascaret n'étant plus là pour surveiller, ils auraient tout loisir d'agir à leur aise.

Ce fut Ernest Garot qui proposa qu'on se mit à table « puisque le commissaire de police n'arrivait pas. » On refusa d'abord ; faiblement, mais on refusa. L'amie de Mascaret en profita pour se trouver mal une septième fois.

— Vous voyez bien que vous avez besoin de vous restaurer, dit le troisième invité. Il faut savoir être prudent.

On se mit à table ; les domestiques firent passer le potage et les entrées. Le champagnese trouvait précisément frappé à point dans des seaux d'argent.

... Et pendant qu'ils commençaient à dîner ainsi, roide, rigide, étendu sur son lit, dans sa chambre à coucher, Mascaret dormait de son grand sommeil. Il commençait son éternité. Dieu, à cette heure, l'avait jugé et condamné, à moins que, dans la suprême seconde de sa vie, sa conscience ne se fût ouverte au repentir. Il n'est pas de crimes, il n'y a pas de vices, si honteux qu'ils aient été, qu'une lucidité de remords ne fasse absoudre !

... Le dîner avait commencé tristement. Dame ! pensez un peu ! l'événement était bien assez dramatique en lui-même pour impressionner peu

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 82

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE TROISIÈME

VII

APRÈS LE MEURTRE

Celle des deux que Mascaret de son vivant avait honoré de son attention particulière, n'imaginait rien de mieux que de se trouver mal. Quant à Chamoiseau, il répétait, assis dans un coin :

— Je regrette bien d'être venu !

Il se passa alors un fait étrange. Cefut sir Rowland et le marquis qui donnèrent tous les ordres auxquels personne ne songeait. Et les domestiques qui étaient accourus aux cris, ne pensèrent même pas à désobéir. On s'occupa de transporter le corps de Mascaret dans le salon, au premier étage. Une fois parvenus là, les deux invités s'avèrent qu'il était temps de s'emparer des deux gentilshommes.

Comme toujours, dans les circonstances importantes de la vie, chacun montra son caractère tel qu'il était. Le plus jeune des invités, un fils de famille, nommé Ernest Garot, qui mangeait salement son patrimoine, s'écria :

— Nous devons arrêter ces hommes.

(Le pauvre zézayait.)

Ce disant, il voulut prendre sir Rowland au collet. D'un simple mouvement d'épaules, le baronnet le renversa.

— Vous voyez bien, messieurs, que nous ne songeons nullement à nous enfuir. Nous l'aurions fait aisément si cela nous eût convenu. Veuillez vous rappeler que c'est nous qui avons envoyé chercher le commissaire de police de Creil. D'ailleurs il doit y avoir ici une pièce où l'on puisse nous enfermer.

L'invité zézayeur riposta aigrement :

— Certainement, on va vous enfermer.

Seulement, bien qu'il aimât à faire l'important, il n'osait guère s'approcher de gens qui le faisaient rouler d'un simple mouvement d'épaules. Le marquis et sir Rowland imposaient d'ailleurs une sorte de crainte superstitieuse à ces gens mous et efféminés. Le dernier invité disait :

— Soyons prudents... Ce sont de hardis malfaiteurs. Puisqu'ils ne cherchent pas à se défendre, n'employons pas la violence.

La véritable scène grotesque commença quand on eut enfermé sir Rowland et le marquis dans un boudoir situé au rez-de-chaussée de la maison.

— Avez-vous vu comme je les ai fait rentrer sous terre, clamait le zézayeur.

— Soyons prudents ! ripostait le second, pendant que Chamoiseau, non encore remis de son émotion, murmurait :

— Je regrette bien d'être venu !

Ces demoiselles, à cheveux couleur queue de vache, toutes défardées, les gants déchirés par leurs doigts nerveux, gisaient assises sur un fau-

été prises. Ordinairement, lorsqu'une arrestation doit être opérée, l'exécution en est confiée à un, deux ou trois inspecteurs. Cette fois-ci, ordre a été donné à tous les inspecteurs sans exception de procéder à l'arrestation de M. Paul Reclus. Qu'ils soient en service ou pas et en quelque endroit qu'ils se trouvent, ils doivent se saisir de sa personne s'ils le rencontrent. Le mandat d'arrêt est permanent. Une gratification de 100 fr. sera allouée à l'agent qui mettra la main sur le célèbre anarchiste.

Paris, 18 janvier.

Il est inexact que l'anarchiste Martin soit remis en liberté.

Le Journal annonce qu'une importante arrestation a été opérée.

On croit que c'est celle de M. Paul Reclus.

Deux autres arrestations auraient lieu dans la matinée.

Une bombe à la préfecture de police

Grand émoi, hier matin, à la préfecture de police.

Une bombe, en forme de bouteille, mèche allumée, a été déposée dans le bâtiment de la Cité. Un garçon de bureau, apercevant l'engin, a eu la présence d'esprit de couper la mèche, ce qui a prévenu un grand malheur. Le plus grand secret est observé. M. Girard, le chef du laboratoire procède en ce moment à l'expertise de l'engin.

INFORMATIONS

NOTRE MARINE

De Gaulois au sujet de la marine :

Le bruit court que le ministre de la marine a mandé spécialement à Paris M. le commissaire général Giraud, du port de Toulon, au sujet des accusations dirigées contre le service des subsistances, et qui vont donner lieu à une interpellation de M. Lockroy.

M. Edouard Lockroy a conféré jeudi avec le président du conseil, au sujet de l'interpellation qu'il compte faire la semaine prochaine sur la situation de notre marine de guerre. Il doit s'entretenir ensuite avec le ministre de la marine. Ce n'est qu'après cet entretien qu'il arrêtera définitivement le moment du dépôt de son interpellation.

Un rédacteur de l'Echo de Paris a interviewé l'amiral Lefèvre, au sujet des défauts reprochés à l'organisation de notre marine. Voici les principaux passages de la réponse du ministre :

Soyez persuadé que ces défauts sont fort exagérés. Ils ne sont pas aussi graves qu'on le dit. Seulement ils frappent beaucoup l'imagination. C'est un bateau qui n'a pas d'abord, dit-on, la stabilité suffisante, ou bien c'est une chaudière qui saute et alors il y a mort d'homme.

Que voulez-vous ? Cela résulte de la nature des choses, des tâtonnements, des imperfections, des dangers qu'elles comportent en elles-mêmes. Mais cela ne compromet pas la défense nationale. Et pour le dire en passant, le Magenta, à propos duquel on a tant crié, est dans de bonnes conditions de stabilité.

Tenez, pour cette question des approvisionnements, on dit bien qu'il n'y avait pas de biscuit l'an dernier, ce qui, en effet, est exact, mais on n'a pas la loyauté d'ajouter que les immenses magasins de Toulon possédaient des quantités considérables de blé, qu'à côté de ces magasins il

ya une manutention, que cette manutention fabriquait des biscuits au fur et à mesure des besoins ; qu'elle pouvait, le cas échéant, augmenter sa fabrication de manière à parer toute éventualité, et que, pour une mobilisation, nous aurions été prêts à tout événement.

Quant à l'insuffisance du vin, elle est due à un accident. Un grand incendie avait détruit à Alger les magasins à qui l'on avait fait une grosse commande et l'on s'est trouvé à découvert. Je vous répète que c'est un accident.

— Et l'huile ?

— Oh ! l'huile, c'est peu de chose ! On en trouve très abondamment dans la région et au moment voulu, on est toujours sûr qu'elle ne fera pas défaut.

Commission d'enquête

Le gouvernement s'est enfin ému des graves révélations qui ont été produites ces temps-ci, relativement à la situation de notre marine. L'annonce d'une interpellation de M. Lockroy n'a sans doute pas peu contribué, d'ailleurs, à le faire sortir de sa torpeur. Aussi, vient-il de décider la prochaine nomination, par décret, d'une commission extraparlamentaire chargée de faire une enquête générale sur les armements et les approvisionnements de notre marine.

L'élection Mielvacque

La commission d'enquête sur l'élection de M. Mielvacque a décidé de quitter Paris le 20 janvier pour se rendre à Brive.

Les onze membres de la commission partiront ensemble.

Les Chemins de fer

Le comité consultatif des chemins de fer s'est occupé de l'importante question du tarif proposé pour les vins du Midi dirigés sur Paris.

Il s'agissait, on le sait, à l'origine, d'un prix ferme de 28 francs par tonne, avec minimum d'expédition de 3,000 tonnes.

Sur la demande du ministre des travaux publics, les compagnies de chemins de fer du Midi, d'Orléans et de l'Ouest ont sensiblement modifié leurs propositions primitives, et le comité consultatif a approuvé les tarifs suivants applicables aux vins expédiés à Paris :

Un prix de 22 fr. 50 est créé pour les vins parcourant, avant d'arriver à Paris, une distance de 500 kilomètres.

Un barème de prix décroissants est appliqué pour les distances supérieures à 500 kilomètres, de telle sorte que les vins partant de la frontière d'Espagne à destination de Paris ne paieraient que 30 fr. environ.

En outre, un prix ferme de 18 fr. par tonne, avec minimum de 20 tonnes, est créé pour les vins expédiés de Bordeaux à Paris.

Un prix ferme de 16 fr. est créé pour expédier de Nantes.

La compagnie P.-L.-M. n'a pas encore donné son adhésion aux tarifs ci-dessus indiqués, mais on ne croit pas qu'elle persiste dans sa résistance.

M. Bourgeois, député de la Marne, a vivement combattu les tarifs proposés, au nom des viticulteurs de l'Est.

Le ministre a été saisi immédiatement de l'avis du Comité consultatif.

On sait qu'il a promis de ne se prononcer qu'après la discussion de l'interpellation de M. Ricard, à la Chambre.

mauvais pas.

— Il est évident Ned, que vous serez remis en liberté. Je passerai seul devant la cour d'assises. Mais enfin vous allez subir une pri- on préventive.

— Ne parlons pas de cela, mon ami. Quand vous m'avez sauvé la vie naguère, je vous ai dit qu'elle vous appartenait désormais. Vous aviez donc bien le droit d'en user à votre guise.

Ce fut leur grande délivrance quand ils entendirent dans l'allée du parc le bruit de pas et de voix qui annonçaient l'arrivée de la justice. Quelques minutes s'écoulèrent encore, puis la porte du boudoir s'ouvrit, et le juge d'instruction entra, accompagné de son greffier. Par un hasard, ce magistrat était un peu lié avec M. Mortimer. Il jeta un cri de surprise en reconnaissant dans cet assassin, qu'on venait de lui peindre comme si redoutable, le millionnaire généreux que sa philanthropie avait rendu presque célèbre.

— Quoi !... c'est vous ? dit-il.

— Oui, monsieur, c'est bien moi qui ai tué ce misérable, répliqua froidement le marquis.

Le magistrat hésitait vraiment à procéder à un interrogatoire immédiat. La justice a besoin d'un appareil plus imposant, et cette maison livrée au pillage n'était guère le cadre qui convenait. Le marquis reprit :

— Monsieur (il montra Ned) est mon ami, sir Edouard Rowland, baronnet ; je ne sais si vous pourrez le mettre en liberté ; je déclare que l'assassin c'est moi, il n'a fait que m'accompagner. En tout cas, Monsieur le juge d'instruction, je désire qu'on nous emmène d'ici pour nous transporter à la prison de Creil.

Le groupe agricole

Le groupe agricole a décidé de se partager en trois sections : 1^o Section législative ; 2^o Section des douanes ; 3^o Section de l'impôt.

La section législative a composé son bureau de la manière suivante : Président, M. Lascombes ; vice-présidents, MM. Bory et Bertrand ; secrétaires, MM. Martinon, Néron et Lecerf.

La section a décidé d'examiner en premier lieu la question du crédit agricole du prêt sur nantissement.

La section du groupe agricole qui s'occupera des questions de douane, a constitué ainsi son bureau : Président, M. Fougerol ; vice-présidents, MM. Albin Rozet et Taillandier ; secrétaires, MM. Amodru et Bascou.

La section fiscale a nommé M. Boudenot, président, MM. Ducos et Galgain, vice-présidents.

Le groupe viticole du Centre et de l'Est s'entretient aujourd'hui de la réunion qui doit avoir lieu dimanche prochain à Dijon.

Cette réunion doit, on le sait, protester contre le tarif de 28 fr. proposé pour le transport des vins du Midi et contre l'abaissement du titrage alcoolique des vins.

Tous les membres du groupe ont décidé d'assister à cette réunion.

Droits supplémentaires sur les blés

On a distribué vendredi la proposition de loi de M. Edmond Caze, député de la Haute-Garonne, relative à une perception provisoire de droits de douane supplémentaires sur le blé et les farines.

Rappelons le dispositif de cette proposition : « Article unique. — Provisoirement, à dater de la promulgation de la présente loi et jusqu'au vote définitif à intervenir sur les modifications proposées au droit de douane des blés et farines, le ministre des finances est autorisé à percevoir sur les froments, méteil, épeautre et farines étrangères, en outre des droits inscrits au tarif général, un droit supplémentaire égal auxdits droits. »

Une explosion formidable

Bordeaux, 17 janvier.

Le paquebot « Equateur », des Messageries maritimes était arrivé ce matin vers 11 heures en rade de Pauillac. Après les formalités d'usage, il se remit en route vers midi pour remonter à Bordeaux. Il marchait ayant à son côté un bateau de la Compagnie Gironde-et-Garonne, sur lequel il débarquait les passagers et les petits colis.

Vers 2 heures, au moment où l'on procédait dans la soute des groupes au déchargement des petits colis, il se produisit une explosion formidable qui ébranla tout le navire. La soute des groupes fut défoncée ainsi que la cabine du commissaire et celle du maître d'hôtel. Les cloisons de la batterie et le faux-pont en plaques de fonte de plusieurs millimètres d'épaisseur ont été coupées et tordues. Tout est ouvert en grand à la coupée.

Malheureusement, plusieurs hommes se trouvaient occupés au déchargement des petits colis. Deux d'entre eux, les matelots Braude et Chevert ont été tués sur le coup. Un troisième qui a eu la figure déchiquetée, ne survivra peut-être pas à ses blessures. Un quatrième a été moins grièvement blessé.

L'explosion paraît due à la dynamite. Comment se trouvait-elle à bord ? C'est ce que l'en-

— Il zoudra s'zader, cria le zézayeur, qui avait passé la tête par la porte.

— Taisez-vous, ordonna le magistrat.

— J. ne répondrai qu'une chose à cela, Monsieur, dit docement M. de Courrance. Veuillez regarder cette fenêtre. Elle est située au rez-de-chaussée. Si monsieur et moi nous avions voulu nous évader, rien ne nous eût été plus facile.

Cette réponse était catégorique. Le juge d'instruction ordonna que les deux prisonniers fussent acheminés sur Creil. Il était visiblement décontenancé. Comment un homme tel que Mortimer, d'une probité si reconnue, d'une charité si bien établie, avait-il pu commettre un crime ! Cet homme très intelligent devinait presque une partie de la vérité, en supposant que Mortimer avait fait « exprès » de se laisser arrêter. Il y avait là une énigme dont il aurait le mot.

Ces deux hommes paraissaient au reste jouir d'une parfaite tranquillité. Quand le magistrat leur demanda s'ils n'avaient aucune demande à adresser, sir Rowland répondit qu'il désirait faire venir du linge et des vêtements de chez lui, que de plus il priait qu'on voulut bien leur servir à dîner dès qu'ils seraient arrivés à Creil. Quant au marquis, il manifesta le désir d'écrire à sa fille.

— Je vous y autorise, répondit le magistrat. Seulement je vous préviens que je prendrai connaissance de vos lettres.

M. de Courrance s'inclina et, tenant sir Rowland par le bras, descendit avec son ami, escorté de deux gendarmes chargés de le conduire à la prison. Aux fenêtres, on les regardait passer, les domestiques échangeaient leurs commentaires.

quête menée très vigoureusement par M. Ortille, commissaire spécial du port et des gares, démontrera peut-être.

L'explosion paraît s'être produite au moment où Chevert maniait un colis contenant des plumes d'autruche, car une quantité considérable de ces plumes sont répandues dans la partie du navire où l'explosion s'est produite. Quantité d'autres colis de plumes d'oiseaux naturalisés, etc., gisent pêle mêle dans la batterie. La commotion a été tellement violente que des vitrages très épais jusqu'à la chambre des machines située à une assez grande distance ont été réduits en miettes.

A quatre heures, les cadavres des deux victimes ont été transportés à la Marine.

Un des blessés a été transporté à l'hôpital, l'autre à son domicile.

De nombreux curieux stationnent sur le quai Carnot où l'« Equateur » est amarré.

La reine d'Espagne à Paris

De Figaro :

On parle, sous le manteau, d'un voyage que ferait à Paris, au printemps prochain, la reine régente d'Espagne, accompagnée du jeune roi Alphonse XIII, et Nino, comme on l'appelle de l'autre côté des Pyrénées.

Leurs Majestés voyageraient dans le plus strict incognito.

La révolution au Brésil

Les troupes du gouvernement ont tenté de s'emparer de l'île de Bosquerio, jeudi, mais elles ont été repoussées par les insurgés.

Les pertes des troupes gouvernementales sont de 8 tués et 10 blessés. Des escarmouches ont lieu journellement entre les troupes du gouvernement et les insurgés, mais sans résultat décisif.

Les derniers avis de Desterro annoncent que le général Saraï va s'avancer avec les corps d'insurgés sur la côte de la province de Parana, dans le voisinage de Paranagua, où se trouve l'amiral de Mello avec deux transports ; celui-ci se propose de s'unir à l'amiral de Gama pour attaquer Santos prochainement.

L'amiral de Gama a déclaré samedi à un reporter qu'il avait assez de munitions et d'approvisionnement pour jusqu'à la fin de janvier. Il attend des renforts pour commencer une action décisive.

Les batteries gouvernementales de Nichtheroy ont lancé, samedi, dix bombes sur l'hôpital des insurgés dans l'île d'Ensenada. Cinq de ces bombes ont atteint l'hôpital où elles ont fait de nombreux morts et blessés.

Cette action du gouvernement est très blâmée. Les insurgés ont occupé avec 250 hommes l'île de la Conceicao.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos députés

MM. Rey et Talou, députés du Lot, ont lu à la Chambre chacun deux rapports : M. Rey, 1^o un rapport concluant à la non prise en considération d'une proposition ayant pour but d'établir l'assistance publique dans les campagnes au moyen de secours à domicile ; 2^o un rapport concluant à la prise en considé-

Quant aux invités, on venait recueillir leurs noms, et ils commençaient à s'inquiéter du passage des trains. Aussi peu à peu la maison se vida. Le commissaire de police fit apposer les scellés sur les principales chambres du château et se retira lui aussi. Les invités s'égrenèrent au milieu de la foule des paysans curieux qui entouraient la maison, il ne resta plus à Mégissy que le cadavre du misérable Mascaret, abandonné à la valetaille, qui but toute la nuit, pendant qu'il était, lui, face à face avec son éternité.

Deux heures plus tard, sir Rowland et M. de Courrance achevaient de dîner, installés dans une grande chambre de la prison de Creil. Le premier très flegmatiquement, tira un cigare de son étui en cuir de Russie et se mit à fumer, pendant que son ami, pour la première fois depuis longtemps, se laissait aller à des pensées de joie. Il n'avait même pas ce remords que peut éprouver un homme qui se dit : « J'ai tué mon semblable ». Il songeait, non sans raison, qu'il avait agi de son plein droit en écrasant une vipère.

Il appela le gardien de la prison et lui demanda si M. le juge d'instruction n'avait pas autorisé qu'on lui portât du papier et de l'encre. Sur la réponse affirmative du gardien, M. de Courrance demanda l'exécution de cette promesse.

(A suivre.)

PILULES GICQUEL. la Boîte 1^{fr} 50

ration de la proposition Turrel, ayant pour but de ramener à 11 degrés le titre légal des vins.

M. Talou : 1° Un rapport concluant à la prise en considération de la proposition Naquet, ayant pour but d'assimiler, au point de vue successoral, les enfants naturels aux enfants légitimes ; 2° un rapport concluant à la non prise en considération de la proposition Michelin, déclarant incompatible le mandat de député avec les fonctions de ministre.

M. Rey, député du Lot, fait partie de la grande commission d'assurances et de prévoyance sociale. Cette commission aura à examiner les questions d'assistance, mais surtout à rechercher les moyens de garantir les déshérités de la fortune contre le cas de force majeure, c'est-à-dire contre le chômage résultant de risques impossibles à prévoir.

La commission est déjà saisie de plusieurs propositions sur les pensions de retraite des travailleurs et d'une proposition de l'honorable M. Rey, sur l'assurance agricole.

Bal de charité

La commission d'organisation des bals de charité nous prie d'annoncer que, pour le bal de ce soir samedi, les portes seront ouvertes à 9 h. 1/2, les danses commenceront à 10 heures.

Nos compatriotes

Nous apprenons avec plaisir que le jeune Laborie Maurice, élève de M. Malirat, fils, coiffeur, 22, boulevard Gambetta, à Cahors, vient d'obtenir les récompenses suivantes à Paris :

Syndicat général des Coiffeurs de Dames. — Académie libre. — Section des Dames : 2^e Classe. — Coiffure modèle. — 1^{er} prix, médaille d'argent. — Chambre syndicale Ouvrière. — Section des Dames. — 1^{re} division. — 2^e prix, médaille de bronze.

Nous ne pouvons qu'adresser nos félicitations les plus sincères à ce jeune homme, qui, profitant des bonnes leçons de M. Malirat, a su conquérir de si beaux succès à Paris.

Concours musical

Le grand concours musical qui doit avoir lieu dans notre ville les 17 et 18 juin, s'annonce comme des plus brillants.

Nous avons pour preuve l'empressement avec lequel le comité d'organisation s'efforce de mener à bien sa tâche parfois difficile.

Des renseignements qui nous sont parvenus, il résulte que les prix en numéraire, à décerner aux sociétés seront de beaucoup supérieurs à ceux distribués jusqu'à ce jour dans tous les concours de musique de la région.

Le comité a pu arriver à ce résultat grâce à la générosité de MM. les commerçants, auxquels nous sommes heureux d'adresser toutes nos félicitations.

Le règlement du concours est sous presse et nous nous ferons un devoir d'en donner connaissance à nos lecteurs dès qu'il nous sera connu.

Plusieurs sociétés importantes ont promis leur concours; on peut donc compter sur une réussite complète et un succès sans précédent.

Recette Municipale de Cahors

Cours de la Chartreuse, n° 7

AVIS

Remboursement intégral de l'emprunt d'un million contracté en 1883

Tous les porteurs des Obligations de l'emprunt ci-dessus relaté sont informés que, conformément à la délibération du Conseil municipal, en date du 29 août 1893 et à la loi du 30 décembre 1893, ils seront intégralement remboursés le 16 avril 1894 (le 15 avril étant un dimanche) et que les intérêts des dites Obligations cessent à partir du 15 avril prochain.

Afin d'éviter des retards dans les opérations de remboursement et pour permettre la vérification indispensable de leurs titres, MM. les Obligataires sont invités à les faire viser par le sousigné, à partir du 5 avril, et 48 heures au moins avant le 16.

Vu la cessation du paiement d'intérêts à partir du 15 avril, MM. les Obligataires sont invités à présenter leurs titres au remboursement dans le courant du mois d'avril, passé lequel, le montant en serait déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour être remboursés de l'intégralité de leur montant, les obligations doivent être munies de tous leurs coupons non échus, y compris le coupon n° 18 : les coupons n° 17 et autres échus au 15 avril ou antérieurement, feront l'objet d'un bordereau distinct.

Cahors, le 18 janvier 1894.

Le Receveur Municipal,

Signé: CASTAGNÉ.

Vu par nous, Maire de Cahors, Signé: J.-H. COSTES.

Le bureau sera ouvert le 16 avril de 10 heures du matin à 4 heures du soir, et les autres jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 4 heures du soir.

Avis aux contribuables

Les Contribuables sont prévenus, que samedi prochain et les samedis suivants, le Contrôleur Principal des Contributions Directes sera à la mairie (Bureau du Cadastre), de 2 heures à 4 heures du soir, pour recevoir les réclamations et les déclarations de mutations foncières.

Prévoyants Français

Conformément à l'article 6 des statuts, l'assemblée générale des sociétaires de la 48^e section a eu lieu le dimanche 14 janvier, dans une des salles de l'hôtel de ville.

Ont été élus :

Présidents d'honneur :

MM. de Verninac, sénateur.
Delport, conseiller général.
Roussel, auditeur au Conseil d'Etat.

Bureau de Section

Président : Ausset, Théodore, Chevalier de la Légion d'honneur.

Vice président : Rouffi, Conseiller municipal.

Trésorier : Loulmet, employé à la Préfecture.

Trésorier-adjoint : Dajeau, chef de comptabilité à la Trésorerie du Lot.

Comptable : Blanchard, professeur de mathématiques au Lycée.

Secrétaire : Ausset, Jules, Contrôleur des Contributions Directes.

Serétaire-adjoint : Arnaudet, négociant.

Archiviste : Delpech, huissier à la Préfecture.

Conseil de surveillance

Président : Mazières, adjoint au maire.

Membres : Daynard, Conseiller municipal.

Larrive, négociant.

Valette, avocat.

Obsèques du capitaine Muxart

M. Muxart, professeur au Lycée Gambetta, vient d'avoir la douleur de perdre son frère, capitaine au 68^e de ligne.

Nous trouvons dans les journaux d'Issoudun, la biographie du regretté capitaine et le compte-rendu de ses obsèques :

Sorti des rangs le capitaine Muxart a de brillants états de services. Il fit partie de l'armée de Metz, et prit part aux grandes batailles de Spickeren, Gravelotte, Mars-la-Tour, Noisseville et Ste-Barbe, en un mot à tous les engagements qui eurent lieu autour de Metz. Il fut prisonnier dix mois en Allemagne.

Il est mort sur la brèche. Esclave du devoir il a voulu, quoique atteint d'une pneumonie contractée pendant une marche militaire, continuer son service et il a succombé, à l'âge de 48 ans, laissant une épouse éplorée et deux enfants en bas âge.

La cérémonie funèbre, commencée à midi, avait un caractère très imposant.

La compagnie du défunt était au complet, formant la haie; les autres compagnies du régiment étaient représentées par 15 hommes chacune. Le colonel Guillemot, tous les officiers, les sous-officiers, tout le régiment pourrions-nous dire, suivaient le convoi. Nous avons remarqué dans l'assistance, M. le général de division Desandré, M. le général Langlois, le colonel du 90^e, la plupart des officiers en garnison au Blanc, M. Brunet, sénateur, M. le Sous-Préfet, et presque toutes les notabilités d'Issoudun. La musique militaire jouait des airs funèbres; la marche de Chopin a arraché des larmes à tous les assistants. M. Hoste, qui avait composé un morceau pour la circonstance a su nous montrer, une fois de plus, qu'il était un musicien distingué.

M. le colonel du 68^e a retracé dans un discours que nous reproduisons ci-dessous, toutes les qualités du défunt et tous les regrets que causait sa perte subite.

L'armée a su montrer dans la circonstance ses sentiments fraternels, et le public, en s'associant à elle, marquait aussi qu'il n'oublie point ceux qui ont mission de veiller à la défense du pays.

DISCOURS DU COLONEL

Mon général, Messieurs,

Le 68^e vient d'être cruellement éprouvé; après quelques jours d'une maladie dont les soins les plus affectueux et les efforts de la science ont été impuissants à conjurer l'issue fatale, le capitaine Muxart a été brusquement enlevé à l'affection de ses camarades, à l'amour de sa famille.

En le voyant, il y a à peine quelques jours, dans la force de l'âge, plein de vigueur, d'énergie et de santé, nous nous plaignions à espérer le conserver longtemps parmi nous; mais celui qui préside aux destinées humaines, en avait décidé autrement; la mort, la mort inexorable, est venue faucher brutalement cette existence tout entière consacrée au pays, à l'armée, à sa famille.

Le capitaine Muxart m'avait précédé au 68^e depuis plusieurs années; mon prédécesseur le tenait en haute estime; je ne tardai pas à voir combien son appréciation était judicieuse, et, depuis cinq ans que ce brave officier servait sous mes ordres, j'avais pu apprécier l'élévation de ses sentiments, la générosité de son cœur, la

douceur et l'aménité de son caractère, la sollicitude éclairée et infatigable dont il entourait ses subordonnés, son zèle passionné pour tous ses devoirs militaires, son ardente tendresse pour les siens.

Aussi, puis je affirmer hautement sans crainte d'être démenti par aucun de ceux qui l'ont vu à l'œuvre, que le pays perd en lui un de ses serviteurs les plus dévoués, les plus ardents; le régiment un de ses meilleurs officiers; sa famille, le modèle des époux, le meilleur des pères.

Il me reste maintenant, mon Général, Messieurs, à vous remercier du fond du cœur, en mon nom et au nom du 68^e d'avoir bien voulu vous joindre à nous dans cette douloureuse circonstance et d'être venus donner un témoignage d'estime et de regrets à la mémoire de cet homme de bien dont nous conserverons toujours le souvenir.

Puisse ce témoignage que nous lui rendons ensemble autour de cette tombe, si prématurément ouverte, être pour sa famille éplorée une source de consolations assez grande pour atténuer l'amertume de sa douleur.

Adieu, capitaine Muxart! Adieu, cher camarade, adieu!

Tribunal correctionnel de Cahors

Dans son audience du 18 janvier, le tribunal correctionnel a prononcé, pour délit de chasse, 17 condamnations, variant de 16 à 50 fr.

Un nommé Joanny, 51 ans, arrêté à Sabadel, en flagrant délit de vol, est condamné à vingt jours de prison.

Guillaume Fontès, âgé de 48 ans, tisserand à Valrouffé, est condamné à quatre mois de prison (loi Béranger), pour menaces et sévices graves à sa femme, et injures et menaces au docteur Faurie.

Souillac

Par décret en date du 8 janvier 1894, une délégation spéciale, chargée de remplir les fonctions de conseil municipal, a été instituée à Souillac.

Ont été nommés membres de cette commission: MM. Martin Malvy, ancien maire; Osmin Bruel, ancien adjoint, et Pierre Laval, ancien conseiller municipal.

M. Malvy est appelé à remplir les fonctions de président de la délégation.

Assier

La foire du 17 janvier a été très belle. La hausse qui s'était manifestée sur les bœufs d'attelage à la foire de Figeac s'est accentuée encore. On pouvait constater une augmentation de 50 fr. par paire. Aussi les transactions ont été très actives.

La hausse sur les cochons gras se maintient et nos agriculteurs commencent à en retirer des prix rémunérateurs. Ils ont été enlevés à 90 et jusqu'à 96 fr. les 100 kilos.

Puy-l'Evêque

On vient de trouver, dans les environs de Puy-l'Evêque, le cadavre de la femme Delsol, qui aurait été assassinée il y a environ 2 mois.

Le procureur de la République a été avisé cette nuit à 1 heure, de cette funèbre découverte.

Caillac

Dans sa dernière audience, le Conseil de préfecture a rejeté la protestation de M. de Gaudusson, contre les opérations électorales de la commune de Caillac.

Figeac

Dans sa dernière séance, le Conseil d'hygiène, sur le rapport de l'inspecteur d'académie, et après avoir vu le plan des lieux, estime que le local choisi pour l'école maternelle privée qu'on demande à créer, ne remplit pas les conditions voulues.

Flaugnac

Le Conseil accepte le local présenté pour l'établissement d'une école privée.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 14 au 20 Janvier 1894

Naissances

Célerié Jean, rue du Pont-Neuf, 2.

Décès

Taverlie Jean, 84 ans, rue Nationale, 4.
Deviers Anne, V^e Massalou, 82 ans, Impasse Charles Caix, 1.

Bastide Edouard, 54 ans, Place Henri IV.
Albet Marie, 33 ans, rue Olivier de Magny, 6.

Cassagnes Jeanne, 88 ans, V^e Jazenlewicz, rue Salvezou, 1.

Tasse Adèle, 71 ans, épouse Mériguet, place Galdemar, 3.

Ce qui prouve la valeur d'un remède, c'est son succès persistant; les Pilules Suisses en sont un exemple curieux: la vogue continue dont elles jouissent depuis bientôt quinze ans prouve assez leur valeur et leur efficacité.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction J.-P. GUYOT

Mardi 23 janvier 1894

IMMENSE SUCCÈS !

PATART, PATART & C^{ie}

Opérette en 4 actes

N'oubliez pas de dire que cette représentation sera donnée avec le concours de la gracieuse Mlle Viannet et au bénéfice de la charmante Mme D.-Guyot, première chanteuse d'opérette.

Soixante-quinze ans de succès ininterrompus ont consacré les bons effets de la Pâte Regnaud contre les maladies des organes respiratoires et particulièrement contre l'enrouement, la laryngite, la toux d'irritation, la coqueluche, les rhumes, la grippe ou influenza, etc. Ce médicament, aussi agréable qu'un bonbon, convient tout particulièrement aux dames, aux enfants et aux personnes âgées. Le Sirop de Regnaud produit les mêmes effets que la pâte. Leur emploi simultané hâte le soulagement et la guérison.

LE RACHITISME

est une maladie acquise dont l'origine se trouve dans l'alimentation vicieuse du premier âge;

l'Émulsion Scott

cette véritable crème d'huile de foie de morue, que les enfants prennent avec plaisir parce qu'elle n'a pas le goût désagréable de l'huile ordinaire, leur rend en peu de temps la santé.

Les médecins du monde entier la recommandent. J. DELOUCHE, Pharm^{ie}, 2, Place Vendôme, Paris, et toutes Pharmacies.

UN MONSIEUR offre gratuitement

de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

PAPIER WLINSI, Remède souverain

pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

LE VIN de G. SEGUIN Réveille l'appétit,

facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie; il convient à tous les tempéraments affaiblis. Paris, 165, rue Saint-Honoré.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉ EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES

avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'émittent spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^e en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; L'UNION POSTALE, 8 FR.

(Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime). G. BUREAU, 5, B^d Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Etranger.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

BULETIN FINANCIER

Le Journal Officiel promulgue la « loi portant autorisation de rembourser ou de convertir en rentes 3 1/2 0/0 les rentes 4 1/2 0/0 inscrites au Grand livre de la dette publique ». Le Sénat a voté cette loi sans discussion et à l'unanimité. Le 3 0/0 est très calme. Ouvert à 98.10, il descend peu après à 98.07, puis remonte à 98.12, mais peu d'affaires. Le 4 1/2 est à 104.55. L'Italien qui avait descendu par à-coups hier à 71.45 est remonté à 72.70, mais il faut se méfier car une baisse encore plus forte est à craindre. Le Turc est coté à 23.20. L'Egypte Unifiée à 515. Les fonds Russes sont bien tenus. La Banque de France reste à 4150. Le Crédit Foncier est à 1025. Le Crédit Lyonnais varie entre 778.75 et 780. Les grandes Cies de chemins de fer sont toujours fermement tenues.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau,

Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour de départ.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour de départ.

Contre la TOUX et la COQUELUCHE

Le Sirop pectoral de Nafé de DELANGRENIER sera donné avec succès et sécurité aux Enfants, car il ne contient ni opium, ni morphine, ni codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Dépôts dans toutes les Pharmacies. — Prix : 2 fr.

Etude de M^e LASCAZES, notaire
69, boulevard Gambetta, à Cahors

POUR CAUSE DE DÉPART

Le 1^{er} février 1894, à 2 heures de l'après-midi, il sera vendu aux enchères publiques, à Cahors, en l'étude de M^e Lascazes, notaire, 69, Boulevard Gambetta et par son ministère.

UN CORPS D'IMMEUBLES

situé à Cahors, rue de Labarre, numéro 40, à l'angle de la rue de Labarre et de la rue J.-P. Ramel.

Mise à prix : 11,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Lascazes, notaire à Cahors, détenteur du cahier des charges.

On traitera de gré à gré jusqu'au jour de l'adjudication.

La Quinine de Pelletier, mise sous forme de petites capsules rondes, contenant dix centigrammes est bien plus facile à prendre que les cachets elle est souveraine au début des gripes, rhumes, courbatures, accidents fébriles, fièvres refroidissements. Chaque capsule porte le nom de Pelletier, et se conserve indéfiniment.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les

et à l'imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).
La petite Carte de poche
DU LOT

L'insertion d'un médicament dans la pharmacopée officielle est la consécration de son efficacité tel est le cas du Sirop de Raifort iodé de Grimault et Cie, si populaire pour les maladies des enfants et qui a totalement remplacé le vieux sirop anti-orbutique. Des concurrents peu délicats se servent des attestations données au Sirop de Raifort iodé de Grimault et Cie. Nous engageons les mères de famille à exiger la signature GRIMAULT et Cie.



OUTILLAGE pour AMATEURS et INDUSTRIELS
FABRIQUE de TOURS, SCIES à DÉCOUPER (PLUS DE 70 MODÈLES).
Machines diverses, Outils de toutes sortes, Boîtes d'Outils.
Tarif-Album de plus de 300 pages et 1000 gravures, franco contre 65 centimes.
BICYCLETTES TIERSOT et tous accessoires.
A. TIERSOT, B^{te}, 16, Rue des Gravilliers, PARIS. — Usine à COULOMBIERS.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Vignes Américaines
GRANDE RÉDUCTION DE PRIX

Greffes-soudés, 1^{er} choix, depuis 150 fr. à 300 fr. le mille, suivant porte-greffe.

Plants directs et porte-greffes, à 50 fr. le mille.

Racinés, 1^{er} choix, Herbemont, Solonis, York, Riparia gloire de Montpellier, Rupestris ordinaire, Rupestris Martin, Ganzin, Port de Taylor, Monticola, Rupestris St-Georges, Richter, Sijas, etc., etc., à 60 fr. le mille.

200 variétés de plants cultivés dans le domaine. Envoi franco du prix-courant sur demande.

S'adresser au propriétaire : M. VICTOR COMBES, Lauréat du concours des vignobles, Membre du jury, Chevalier du mérite agricole, à vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

A Vendre
DE SUITE

500 mètres cubes chêne débité en charpente, ayant servi aux cintres du pont d'Argentat (ouverture des arches 33 mètres.)

Un solde de 2,000 mètres carrés parquet chêne de 25 et 28 mm d'épaisseur.

Vente de bois de chauffage chêne, provenant de débris de scieries, par wagon complet rendu sur wagon :

Laroquebrun...	11 fr. la tonne.
Aurillac.....	13 —
Brive.....	14 —
Cahors.....	15 —
Libourne.....	17 —
Bordeaux.....	18 —
Rodez.....	16 —
Périgueux.....	16 —

Fabrique de Moulures, Parquets et Charpentes chêne.

S'adresser à M. FILLIOL jeune, Tulle.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.



AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX

Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phtisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.

Peinture

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Papiers peints

Vitrierie

Faux bois

Marbre

en
Henri SÉGUY

tous genres

Encadrement

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.